

Auboué

BULLETIN COMMUNAL - Novembre 2023 - NUMERO 21



Le mot du Maire

Mi-mandat passé, il importe de vous tenir informés de l'état d'avancement des projets municipaux. Le contexte sanitaire puis géopolitique de ce début de mandat ayant différé et compliqué leur mise en œuvre, des éclairages s'imposent quant aux raisons de ces retards.

Comme tout un chacun, la situation financière de la commune subit les effets de l'inflation, des hausses des coûts d'énergie... Les finances aubouésiennes étant précaires depuis bien des lustres, ces effets ont réduit à néant les efforts entrepris pour retrouver une capacité d'auto-financement (notre bas de laine en quelque sorte).

Nos possibilités d'emprunt étant quasi nulles jusqu'en 2027, notre marge d'investissement est extrêmement limitée (voir par ailleurs). Les aides des partenaires institutionnels (Etat, Région, Département) étant de plus en plus « fléchées », le choix des projets à privilégier est déterminant.

Par exemple, les travaux de voirie, un sujet qui parle à beaucoup et aux besoins grandissants ne sont pratiquement plus subventionnés ; les investissements ne se faisant presque qu'exclusivement sur fonds propres...

Les projets menés seuls ou en partenariat sont, vous l'avez compris, impactés par ce contexte financier ; il nous faut aujourd'hui plus encore les conduire avec la plus grande pondération.

« Faire le pas comme on a la jambe » plutôt que hausse d'impôt.

L'indice de position sociale des Aubouésiens indique clairement que celui-ci n'est pas un « richard » ; la hausse d'impôt n'est dès lors pas une solution envisagée, d'autant plus qu'elle ne serait qu'une réponse partielle. Nous restons attachés à notre ligne de conduite. La part communale de vos impôts n'a pas varié depuis 2008, même si, comme pour nos portemonnaies les dépenses augmentent et que les dotations d'Etat sont loin d'évoluer selon les taux d'inflation.

Ni renoncement ni abandon.

Cet éditorial est le constat d'une réalité qu'on ne peut occulter mais qui ne signifie aucunement renoncement ou abandon de projets. Accompagnée de mesure et de patience, l'ambition d'œuvrer pour notre ville n'en demeure pas moins intacte. Je sais pouvoir compter sur votre compréhension.

Votre maire
Fabrice BROGI

Rappel : horaires d'ouverture mairie

Lundi - Mardi - Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

En période estivale (juillet et août) :

du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

La vie municipale

DEMOLITION DE L'ANCIEN CINEMA ET REAMENAGEMENT DU SITE :

La présence de chauve-souris (espèce protégée) constatée lors de l'été 2022 a nécessité une observation sur une année pleine.

Une colonie avec « aire de repos » de murins à oreilles échanquées a été identifiée dans l'ancien cinéma.

La démolition devra ainsi donner lieu à des mesures d'habitat compensatoires à intégrer au projet. Les raisons de retard dans des projets peuvent être multiples, variées... insoupçonnées !



REQUALIFICATION DU QUARTIER DES PARIOTTES : pas à pas.

Ce projet élaboré avec une participation citoyenne a priorisé la réalisation d'un espace jeux et le traitement de la friche de l'ancien lycée avant même les voiries.



Ce sont aujourd'hui près de 380 000 € qui ont été investis pour ces deux priorités, subventionnées à hauteur de 254 150 €.

Comme annoncé à maintes reprises, un projet de cette envergure est l'affaire de plusieurs mandats pour une ville comme la nôtre qui plus est avec la quasi absence actuelle de subventionnement en matière de voirie. Pour rappel, fin 2019 le projet était estimé à 3 500 000 € H.T. + 2 100 000 € pour l'éventuel enfouissement des réseaux.

CONSTRUCTIONS RUE DE METZ EN PARTENARIAT AVEC Meurthe et Moselle Habitat : un projet différé non abandonné.

Le permis de construire concernant 41 logements (27 collectifs et 14 individuels) a bien été déposé et la consultation travaux lancée. Cette dernière s'est révélée infructueuse après analyse des offres. En cause, le dépassement important du budget prévisionnel des travaux alloué lié à l'augmentation des matériaux.

Une nouvelle consultation sera lancée après reprise des études de maîtrise d'œuvre et phasage des opérations en vue d'une optimisation du projet.

EMPRUNT :

Lors du changement de municipalité en 2008, l'annuité d'emprunt s'élevait à 216 000 € à laquelle il fallait ajouter un remboursement de 650 000 € à l'endroit de l'Etablissement Public Foncier Lorrain pour le rachat des zones sinistrées suite aux affaissements miniers.

La continuité républicaine obligeait au portage des projets engagés lors des mandatures précédentes (jusqu'à 2019 pour le complexe sportif). Aujourd'hui ne subsistent que les emprunts contractés par l'actuelle municipalité dont l'annuité s'élève à 226 000 €. Annuité estimée autour de 115 000 € en 2027 puisque ne demeurera que l'emprunt lié à la construction de la nouvelle école Romain Rolland (durée 30 ans, échéance 2042).

L'emprunt couvre les restes à charge pour la construction de la nouvelle école élémentaire et l'aménagement de ses accès, la requalification des quartiers des Glacis et de Coinville, la réhabilitation de l'ancien collège pour l'essentiel.

VIDEOPROTECTION :

Depuis fin 2022, la ville se dote d'un dispositif de vidéoprotection dans le but de contribuer au maintien de la sécurité et de la tranquillité publiques, de la prévention d'actes malveillants.



Ce système est composé actuellement de 11 caméras réparties aux quartiers du Tunnel, des Pariottes et au centre ville. Une extension du dispositif est envisagée à partir de 2024/25. Elle permettra de compléter la couverture des sites déjà concernés, de couvrir d'autres secteurs de la ville ainsi que certains équipements municipaux.

JUSTICE :

Deux actions en justice sont aujourd'hui en cours.

Voirie du quartier du Tunnel :

La maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation des cités du Tunnel avait été confiée à l'Etat par le biais de la DDE. Le dispositif Après-mines aujourd'hui disparu avait permis au projet de bénéficier de subventions conséquentes.

Les nombreux désordres constatés peu de temps après l'achèvement sont antérieurs au changement de municipalité en 2008. L'action en justice a été introduite courant 2010 ; un constat d'expert nommé par le tribunal administratif a conclu à l'utilisation de matériaux de remblais inappropriés et non conformes au cahier des charges.

Les malformations évidentes ne suffisent pas pour faire valoir les malfaçons. Les différentes tentatives introduites jusqu'à présent n'ont pas permis à la ville d'être reconnue dans ses requêtes (instance, appel, cassation, changement de juridiction, re-procédure...).

Reste à espérer que l'aboutissement de la procédure ne conclut pas à l'entérinement de travaux « mal réalisés » sans dédommagement pour la ville.

Droit d'urbanisme :

Le tribunal a donné gain de cause à la ville pour un refus de construire concernant un établissement recevant du public dans un secteur où, à fortiori, ce type de construction est interdit.

Autres :

Les intérêts de la ville ont été entendus concernant les malfaçons du terrain de football et deux actions déferées au Conseil des Prud'hommes.

Par ailleurs, les actions entreprises pour récupérer une partie du montant de l'acquisition des terrains affectés par les affaissements miniers, ont permis de récupérer 360 000 € sous forme de subventions sur les 650 000 € payés.

Subventions mobilisées pour divers travaux de voirie, mais pour beaucoup dans la réalisation d'un mur de soutènement surplombant pour partie l'école au parc Léonov et menaçant de s'effondrer.

PARTICIPATIONS COMMUNALES :

SCOLAIRE :

Les différentes participations communales aux frais de scolarité des jeunes Aubouésiens ont été maintenues dans leur ensemble. Un geste plus significatif a été fait cependant envers les élèves de l'école élémentaire : la somme allouée par élève à l'école Romain Rolland s'élève désormais à 70€ au lieu de 38€.

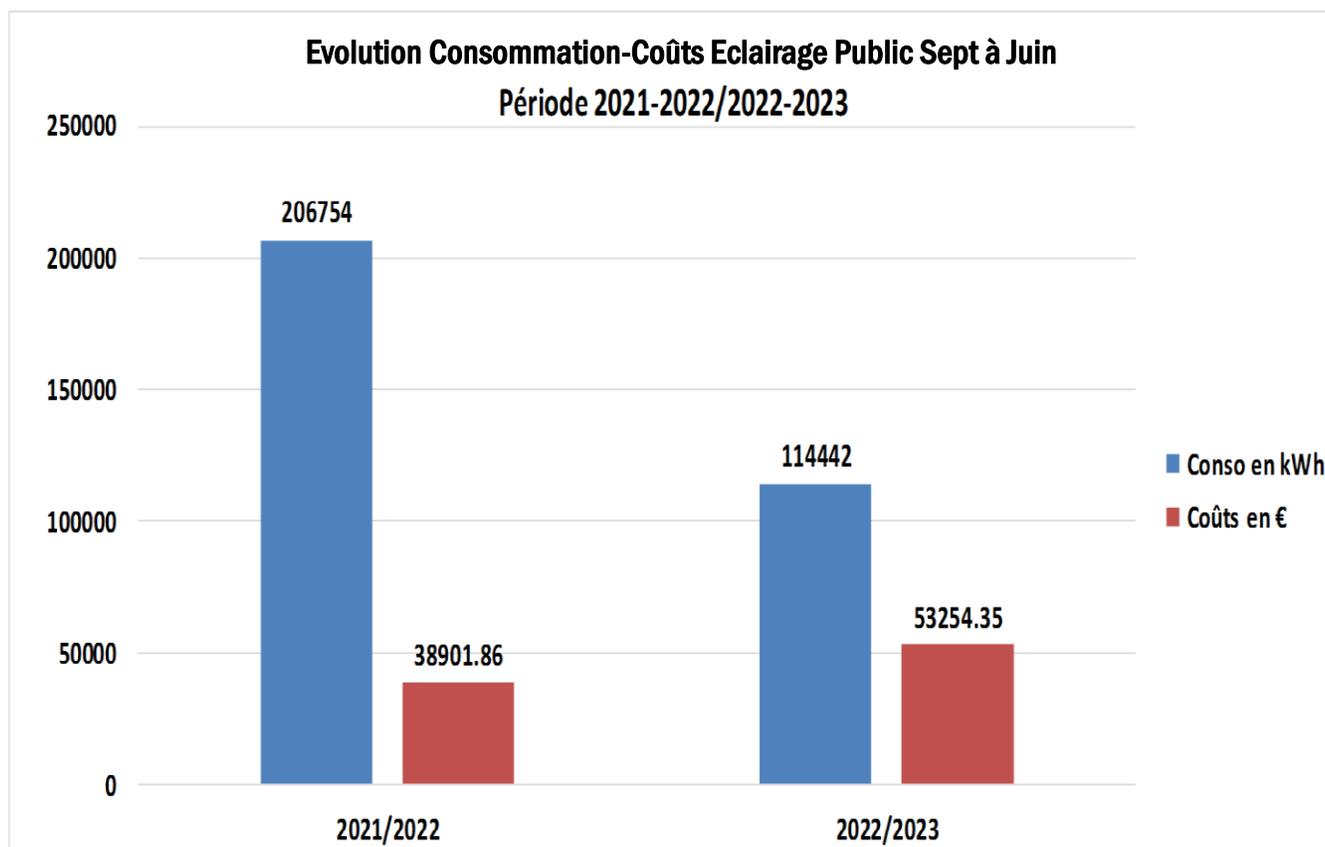
AIDE AUX RAVALEMENTS DE FACADES :

Depuis la mise en place du dispositif en 2010, 89 Aubouésiens en ont profité représentant près de 97 000 €.

RECUPERATEURS D'EAU :

La participation communale à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie a été portée à 40 €.

Renseignements en mairie pour ces points.



L'extinction de l'éclairage public la nuit et la mise en place de luminaires LED ont permis de limiter la hausse à 14 352 € entre 2021-2022 et 2022-2023 (sur la période de septembre à juin) pour une baisse de consommations de 92 312 kWh.

Sur la base de la consommation 2021/2022 (sans extinction) avec un coût moyen du kWh 2022/2023, la facture se serait élevée à 96 210 € au lieu de 53 254 €. L'économie virtuelle s'est donc élevée à 42 956 €.

Actuellement l'extinction de l'éclairage public s'applique sur la plage horaire suivante : de 00h00 à 5h00, toute l'année.

A compter du 1er novembre 2023 les plages horaires d'extinction de l'éclairage public seront définies comme suit :

du 1er novembre au 31 mars : extinction de 23h00 à 5h00

du 1er avril au 31 octobre : extinction de 00h00 à 5h00
exceptés les mois de juin, juillet et août durant lesquels
l'éclairage ne sera pas rallumé à 5h00.

Dans la commune il y a 706 points lumineux (hors bornes). Le passage en LED s'est fait de la façon suivante :

- en 2021 : 208 points lumineux en LED et 19 films LED (c'est une source LED)
- en 2022 : 324 points lumineux en LED et 19 films LED

Le programme 2023 prévoit le remplacement de 77 luminaires classiques par des LED soit un total fin 2023 de 647 sur 706. L'ensemble de la ville sera couvert d'ici la fin du mandat.

Cette année, le feu d'artifice du 13 juillet a été tiré au complexe sportif de la Preille. Il le sera encore les années futures

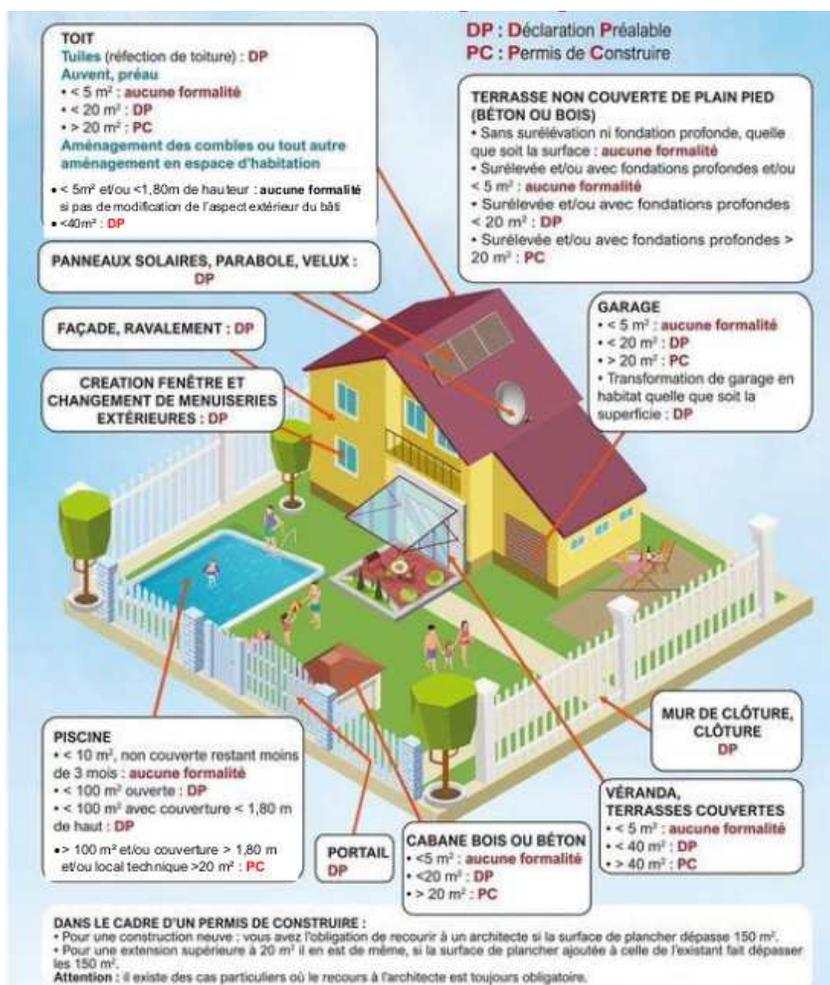
Tout d'abord pour des questions de sécurité, la puissance des feux imposant désormais une distance de sécurité d'au moins 100 m. Ce site, plus adapté présente aussi un meilleur contrôle des accès.

Nous tenons à remercier les associations qui ont tenu les stands (buvette, casse-croûte, animation et concours de pétanque), le service technique pour la logistique et les habitants pour le respect des consignes de sécurité.

Pour information, le feu a coûté 5 300 € pour environ 1 200 artifices et 10 mn de spectacle. 300 bracelets fluo ont été offerts par la société en charge du feu d'artifice.

Urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Ma demande d'urbanisme en ligne :

Depuis le 1er janvier 2022, le guichet numérique des autorisations d'urbanisme permet de déposer les demandes d'urbanisme sous forme dématérialisée depuis un espace personnel où le demandeur peut suivre l'avancement du dossier déposé.

Liste des demandes possibles :

- certificat d'urbanisme
- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Autorisation de travaux (ERP)
- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221>

Une assistance vous oriente dans la constitution du dossier en suivant 5 étapes :

- 1- vous décrivez votre projet
- 2- le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
- 3- le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
- 4- vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
- 5- votre commune est raccordée : vous pouvez télétransmettre le dossier.

Les demandes par papier restent possible par voie postale ou en se présentant en mairie.

Construire sans autorisation ou ne pas respecter les règles prescrites lors de la construction sont des délits pouvant être jugés au Tribunal Correctionnel et passible d'amendes importantes ou d'emprisonnement dans les cas les plus extrêmes. Le juge peut aussi imposer la démolition de l'édifice. De plus vendre un bien immobilier ne respectant pas le permis de construire qui a été accordé sera impossible car les offices notariaux vérifient cet aspect avant de procéder à la vente.

Travaux

2020



Réaménagement aire de jeux école maternelle
H. Wallon - 11 600 €



Réaménagement aire de jeux école maternelle
J. Curie - 4 700 €



Travaux accessibilité salle des sports « Maurice
PICHON » - 67 000 €

Prime ravalement de façades - 17 900 €
Remplacement chaudière école primaire R. Rolland - 37 500 €
Travaux accessibilité MJC - 28 200 €
Travaux accessibilité voirie - 40 300 €

Réfection voirie rue du Lavoir - 97 100 €
Acquisition nouvelle saleuse - 14 800 €
Renouvellement équipements informatiques mairie - 14 600 €
Acquisition broyeur végétaux et désherbeuse autotractée - 20 600 €

2021



Aménagement aire de jeux pré du tunnel
48 500 €

Prime ravalement de façades - 13 800 €
Achat terrain pour projet aménagement Coinville
50 100 €
Travaux accessibilité gymnase - 41 500 €
Réfection partielle trottoirs rue de la gare
12 600 €
Travaux voirie Vaudeville, rue de l'Eglise,
impasse de la Maternelle - 23 300 €
Espace de convivialité Pariottes - 63 400 €
Mise en place luminaires LED - 32 900 €
Acquisition nouveau camion technique - 27 900 €
Acquisition véhicule police municipale - 14 100 €
Acquisition 13 ordinateurs école primaire
11 600 €
Réfection parvis murs des fusillés - 27 800 €



Aménagement plateaux surélevés rue du Colonel
Fabien - 60 100 €

2022



Mise en place luminaires LED - 41 300 €

Prime ravalement de façades - 9 800 €
Toiture vestiaire stade - 11 200 €
Espace de convivialité Pariottes - 184 100 €
Travaux de voirie divers - 32 700 €
Conduite assainissement salle des sports
23 500 €
Mise en place de caméras de vidéoprotection
59 000 €
Augmentation de 32€/élève de la dotation
individuelle de la commune pour les élèves de
primaire, qui passe de 38€ à 70€/élèves.
Augmentation de la participation communale
pour les voyages scolaires « collèges » et
« lycées » qui passe de 46€ à 55€/élèves/
voyages



Acquisition 3 tableaux blancs interactifs école
primaire - 14 600 €

2023

Bilan provisoire

Prime ravalement de façades - 10 800 €
Aire de retournement impasse Marconnet
18 000 €
Mise en place de LED éclairage public
34 000 €



Désamiantage - Démolition ancien LEP
130 865 €



Relamping école H. Wallon (éclairage intérieur
LED intégral) - 5 900 €

RETOUR EN IMAGES



Election du CMJ
Mise en place du CMJ 2022-2023 le 19/11/2022



Passage de Saint Nicolas
dans les rues de la ville.
Goûter offert à la M.J.C.



Cérémonie du 11 novembre 2022



Exposition des artistes
locaux amateurs.
Inauguration le 05/05/2023



Décorations de Noël devant la MJC
faites par le CMJ le 03/12/2022



Cérémonie du 8 mai 2023

RETOUR EN IMAGES



Mise à l'honneur des commerçants et professionnels de santé à la retraite le 12/05/2023

Fête des mères dans les écoles Maternelles



et primaire. La Municipalité a offert la traditionnelle rose aux mamans des enfants scolarisés à Auboué le 02/06/2023



Boris Bobz et le CMJ. Fresque sur le mur de l'usine le 03/06/2023



Visite du centre de secours de Val de Briey avec le CMJ le 10/06/2023



Valse des bicyclettes. Fête foraine le 27/06/2023



Cérémonie de la libération de la ville le 02/09/2023



Fête médiévale organisée par le CLAAP en association avec la ville le 11/06/2023